



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2-DIMETHYLAMINOETHANOL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro du produit	45871
Synonymes; marques commerciales	DMAE, LUPRAGEN N101, DIMETHYLETHANOLAMINE, N N DIMETHYLETHANOLAMINE S
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro index UE	603-047-00-0
Numéro CE	203-542-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	45871

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 203-542-8

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H331 Toxique par inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit 2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119492298-24-XXXX

Numéro index UE 603-047-00-0

Numéro CAS 108-01-0

Numéro CE 203-542-8

Indications sur les composants

Estimation de la toxicité aiguë (orale) : 1182 mg/kg
 Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : 1215 mg/kg
 Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) : 5.19 mg/l Vapeur
 STOT SE 3 - H335
 >= 5 %

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Essoufflement. Toux. Mal de tête. Suffocante. Nausées, vomissements. Pneumonie (inflammation du tissu pulmonaire).
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nausées, vomissements. Douleur à l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Nocif par contact avec la peau. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Absorption cutanée Nausées, vomissements. Mal de tête.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Larmoiement abondant. Brûlures chimiques. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO _x).

5.3. Conseils aux pompiers

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer le déversement à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. Eliminer toute source d'inflammation.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker le contenu sous gaz inerte. Azote. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides forts. Oxydants puissants. Isocyanates. Hydrocarbures halogénés. Anhydrides d'acide. Acid Chlorides Matériaux appropriés pour conteneurs: Polyéthylène. Acier doux revêtu de polyéthylène. Verre. Acier.
--------------------------------	--

Classe de stockage	Stockage de liquides inflammables.
---------------------------	------------------------------------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.04 mg/kg
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.4 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 7.4 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 22 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 22 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.0661 mg/l
 - eau de mer; 0.00661 mg/l
 - rejet intermittent; 0.0661 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.0529 mg/kg
 - Sol; 0.0177 mg/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc butyle. Epaisseur: ≥ 0.7 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés.

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Gas filter, type A EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Ammoniac.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	pH (solution diluée): 10.5 - 11 @ 0.1%
Point de fusion	-59°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	134.1°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	39 - 40°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.4 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 12.2 %
Pression de vapeur	6.1 mbar @ 20°C 67 mbar @ 60°C
Densité de vapeur	3.03
Densité relative	0.89 @ 21.6°C
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: -0.55
Température d'auto-inflammabilité	230°C
Température de décomposition	340°C
Viscosité	3.85 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Poids moléculaire 84.19

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Hydrocarbures halogénés. Oxydants. Acides. Acid Chlorides Anhydrides d'acide.
En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Protéger de l'humidité.
Stocker le contenu sous gaz inerte. Azote.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Acides forts. Hydrocarbures halogénés. Isocyanates. Anhydrides d'acide. Acid Chlorides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.182,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion. OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1.182,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1.215,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) Nocif par contact avec la peau.

ETA cutanée (mg/kg) 1.215,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 5,19

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Toxique par inhalation. OECD 403

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 5,19

Corrosion cutanée/irritation cutanée

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures. Lapin
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Effet irréversible. Lapin
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Test de Buehler - Cobaye: Non sensibilisant.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.
Essais de génotoxicité - in vivo	Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines . Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Peut irriter les voies respiratoires.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicocinétique	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
Inhalation	Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Essoufflement. Toux. Mal de tête. Suffocante. Nausées, vomissements. Pneumonie (inflammation du tissu pulmonaire).
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nausées, vomissements. Douleur à l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Nocif par contact avec la peau. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Absorption cutanée Nausées, vomissements. Mal de tête.

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Larmoiement abondant. Brûlures chimiques. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 146.63 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 98.37 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques EC₁₀, 72 heures: 24.49 mg/l, *Desmodesmus subspicatus*
CE₅₀, 72 heures: 34.47 mg/l, *Desmodesmus subspicatus*
EC₁₀, 72 heure: 24.5 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*
CE₅₀, 72 heure: 66.1 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 30 minute: > 1000 mg/l, Boues activées
CE₂₀, 30 minute: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 60.5%: 14 jour
OECD 301C

Demande biologique en oxygène 1050 mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: -0.55

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption Eau et sédiments - Koc: 1.224 @ 20°C Eau et sédiments - Log Koc: 0.848 @ 20°C

Tension de surface 28.2 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------	---

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2051
N° ONU (IMDG)	2051
N° ONU (ICAO)	2051
N° ONU (ADN)	2051

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	DIMÉTHYLAMINO-2 ÉTHANOL
Nom d'expédition (IMDG)	DIMÉTHYLAMINO-2 ÉTHANOL
Nom d'expédition (ICAO)	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Nom d'expédition (ADN)	DIMÉTHYLAMINO-2 ÉTHANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Risque subsidiaire ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	CF1
Étiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Étiquette IMDG	3
Classe/division ICAO	8
Risque subsidiaire ICAO	3
Classe ADN	8
Risque subsidiaire ADN	3

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
------------------------------	----

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-C

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes
d'intervention d'urgence •2W

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 83

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

ENCS
ISHL

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taiwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>Kow: Coefficient de partage octanol-eau.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.</p> <p>MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.</p> <p>cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.</p> <p>FBC: Facteur de bioconcentration.</p> <p>DBO: Demande biochimique en oxygène.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.</p> <p>NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.</p> <p>DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.</p> <p>LE50: limite d'exposition 50</p> <p>hPa: Hektopaskal</p> <p>LL50: Lethal Chargement cinquante</p> <p>OCDE: Organisation de coopération et de développement économique</p> <p>POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau</p> <p>Un appareil respiratoire autonome: SCBA</p> <p>STP Stations d'épuration</p> <p>COV: Composés organiques volatils</p>
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p>
Références littéraires clés et sources de données	Information du fournisseur.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	08-05-19
Numéro de version	2.001
Numéro de FDS	45871
Statut de la FDS	Approuvé.

2-DIMETHYLAMINOETHANOL

Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Signature	Jitendra Panchal



Scénario d'exposition Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro CE	203-542-8
Numéro index UE	603-047-00-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation & (re)packing of substances and mixtures
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC2 Formulation dans un mélange ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
--	--

Salarié

Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Une paume Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 240 cm².</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm².</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Les deux mains Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm².</p>
--	---

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
----------------------	-----------

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Porter un vêtement de travail approprié.

porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ECETOC TRA v2.0 Salarié; version remaniée ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition. ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel

Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.0019 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0003

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0274 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0264

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1857 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0251

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.4643 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0627

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.1371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1319

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3714 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0502

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.2743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2637

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.2743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2637

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.1371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1319

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.2786 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0376

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.1371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1319

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1857 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0251

Travailleurs Effets locaux Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Use as an intermediate

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro CE	203-542-8
Numéro index UE	603-047-00-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as an intermediate
Catégories de produit chimique [PC]:	PC19 Intermédiaire
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
--	--------------------------------------

Salarié

Use as an intermediate

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Une paume Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 240 cm².</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm².</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Les deux mains Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm².</p>
--	--

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
----------------------	-----------

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Use as an intermediate

Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Porter un vêtement de travail approprié.

porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Information supplémentaire

Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

ECETOC TRA v2.0 Salarié; version remaniée ECETROC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition. ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel

Use as an intermediate

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.0019 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0003

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0274 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0264

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1857 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0251

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.4643 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0627

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.1371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1319

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3714 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0502

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.2743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2637

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.1371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1319

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.2786 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0376

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.1371 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.1319

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1857 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0251

Travailleurs Effets locaux Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Use in laboratories

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro CE	203-542-8
Numéro index UE	603-047-00-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in laboratories
Catégories de produit chimique [PC]:	PC21 Substances chimiques de laboratoire
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Use in laboratories

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées Une paume Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 240 cm².

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Porter un vêtement de travail approprié.

porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ECETOC TRA v2.0 Salarié; version remaniée ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition. ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel

Exposition PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1857 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0251

Travailleurs Effets locaux Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Use as catalyst in polymerisation

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro CE	203-542-8
Numéro index UE	603-047-00-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as catalyst in polymerisation
Catégories de produit chimique [PC]:	PC32 Préparations et composés à base de polymères
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC3 Formulation dans une matrice solide ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
------	---------

Use as catalyst in polymerisation

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm².
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles Les mains et les bras inférieurs Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1500 cm².
PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles Les deux mains ainsi que les bras en grande partie Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1980 cm².

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles Limiter la teneur de la substance à 25 %

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.
Utiliser une protection oculaire adaptée.
Porter des équipements de protection du visage appropriés.
Porter un vêtement de travail approprié.
porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ECETOC TRA v2.0 Salarié; version remaniée ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition. ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel

Use as catalyst in polymerisation

Exposition

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.5143 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.4945

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.3928 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1882

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0659

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.857 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.251

Travailleurs Effets locaux Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Use in concrete and cement, use as Additive

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro CE	203-542-8
Numéro index UE	603-047-00-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in concrete and cement, use as Additive
Catégories de produit chimique [PC]:	PC32 Préparations et composés à base de polymères
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Use in concrete and cement, use as Additive

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires. PROC10 Application au rouleau ou au pinceau Comprend des concentrations jusqu'à 25 %. PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main Comprend des concentrations jusqu'à 5 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Couvre une exposition quotidien jusqu'à 60minutes

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm ² . PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC10 Application au rouleau ou au pinceau Les deux mains Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm ² . PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles Les deux mains ainsi que les bras en grande partie Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1980 cm ² .
--	--

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
----------------------	-----------

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.
Utiliser une protection oculaire adaptée.
Porter des équipements de protection du visage appropriés.
Porter un vêtement de travail approprié.
porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Information supplémentaire	Éviter les projections.
-----------------------------------	-------------------------

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Use in concrete and cement, use as Additive

Méthode d'évaluation

ECETOC TRA v2.0 Salarié; version remaniée ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition. ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel

Exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.2743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2637
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.2743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2637
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0069 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0066
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1857 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0251

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.3291 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.3165
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 2.2285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.3012

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.2743 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.2637
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 3.7142 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.5019

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.5657 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.544
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1486 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0201

Travailleurs Effets locaux Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Use in epoxy systems

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro CE	203-542-8
Numéro index UE	603-047-00-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in epoxy systems
Catégories de produit chimique [PC]:	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC32 Préparations et composés à base de polymères
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Use in epoxy systems

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm².

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Porter un vêtement de travail approprié.

porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ECETOC TRA v2.0 Salarié; version remaniée ECETOC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition. ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel

Exposition PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0686 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0659
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.9285 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.1255

Travailleurs Effets locaux Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Use as Additive

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2-DIMETHYLAMINOETHANOL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119492298-24-XXXX
Numéro CAS	108-01-0
Numéro CE	203-542-8
Numéro index UE	603-047-00-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as Additive
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
------	---------

Use as Additive

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires. PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles Comprend des concentrations jusqu'à 25 %. PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Comprend des concentrations jusqu'à 5 %.
--	---

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Couvre une exposition quotidien jusqu'à 15minutes

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées	PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Les deux paumes Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 480 cm ² . PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Les mains et les bras inférieurs Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1500 cm ² . PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles Les deux mains ainsi que les bras en grande partie Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 1980 cm ² .
--	--

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.
Utiliser une protection oculaire adaptée.
Porter des équipements de protection du visage appropriés.
Porter un vêtement de travail approprié.
porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Information supplémentaire Éviter les projections.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Use as Additive

Méthode d'évaluation

ECETOC TRA v2.0 Salarié; version remaniée ECETROC TRA version remaniée: Le coefficient de réduction pour le captage à la source (ventilation locale par aspiration (en anglais LEV)) n'a pas été pris en compte pour calculer l'estimation d'exposition. ECETOC TRA version remaniée: Envisager le port de gants de protection additionnel

Exposition

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.4286 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.4121

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.8571 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.251

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0103 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0099

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5.5713 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.7529

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.0339 mg/kg p.c. /jour, DNEL 1.04 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.0326

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.3000 mg/m³, DNEL 7.4 mg/m³, RCR 0.0405

Travailleurs Effets locaux Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>